

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 216 2 février 2010

SOMMAIRE

AG für investitionen und Beteiligungen 1033/	Lombard International Assurance S.A 10333
Akan S.A	Lux-Croissance Advisory S.A. Holding 10348
Antlia S.A	Marc Blondeau (Luxembourg) S.A 10363
British Vita Group S.à.r.l 10364	Oliram Luxembourg S.A 10334
Cap Nature S.A	Otorierre S.A
Cap Nature Sàrl	Partiber S.A
Car Services Benelux S.à r.l 10325	Petroleum Services Properties S.A 10338
CD Immobilière S.à r.l	Petroleum Services S.A 10349
C.F.D.M - (Construction Façade Démoli-	Petroleum Services S.A 10338
tion Maçonnerie) 10338	Pizzeria "BELLA NAPOLI" S.à r.l 10347
CHERRY Luxembourg S.A10345	Plastiflex Participations S.A10332
CMT Lux S.A	Quinlan Private Pembroke Holdings S.à r.l.
Comptoir Electrique d'Esch S.A 10363	10365
D3 Coordination SA	Reliance Power International10333
Damalisi S.A	Restaurant-Auberge Albergo Da Marco S.à
Donau S.à r.l	r.l10326
Ech Luxembourg 2 S.A	RHS10345
EPP Colombia (Lux) S.àr.l	RPM Lux Holdco S.à r.l
Eurogift S.A 10348	Sal. Oppenheim Global Strategies S.A 10339
Galfin S.A10349	Sheardan Holdings S.à r.l 10335
GFII First Investments S.A	Smurfit Luxembourg Finance S.à r.l 10332
GWM Renewable Energy S.A 10338	Soliman S.A
H.02 Heffingen	Sources Rosport10324
Helarb C.C.N. S.àr.l	Strawberry Marketing S.à r.l 10336
Hera Ermac10350	Style 2007 S.A
Holiday Lux S.A10349	TR International Holdings S.à r.l 10365
Jacoby Neal Sàrl	Vatera S.A
Lisac S.A	Whitehall Street Global Repia Fund 2007,
Lisac s.à r.l. 10328	S.à.r.l 10364



Helarb C.C.N. S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R.C.S. Luxembourg B 100.605.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Helarb C.C.N. S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100 605, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 21 April 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number C - 669 of June 30th 2004 (the Company).

THERE APPEARED:

Helarb Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, and Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100 488, hereby represented by Isabel DIAS, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 15, 2009 (the Sole shareholder).

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record:

- I. That the agenda of the Meeting is the following:
- 1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500,-) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25,-) each, by an amount of twenty-five euro (EUR 25,-), so as to bring the share capital of the Company to twelve thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 12,525,-), by way of the creation and issue of one (1) new share of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25,-) each,
 - 2. Subscription to the increase specified under item 1. above and payment;
 - 3.Amendment of the Articles of Incorporation to reflect the above increase of share capital; and 4. Miscellaneous.
 - II. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25,-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500,-) to twelve thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 12,525,-), by way of the issue of one (1) new share, with a par value of twenty-five euro (EUR 25), having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the Meeting records the subscription and the full payment of the new share by way of a contribution in kind as follows:

Helarb Investments S.à r.l., prequalified and represented as stated above, declares to subscribe for the one (1) new share with a par value of twenty-five euro (EUR 25,-) each, and to fully pay it up, by way of a contribution in kind consisting in a loan receivable it owns against the Company in an amount of one million five hundred seventy-six thousand four hundred ninety-one (EUR 1.576.491,-), it being understood that an amount of twenty-five euro (EUR 25,-) shall be allocated to the nominal share capital of the Company and an amount of one million five hundred seventy-six thousand four hundred and sixty-six euro (EUR 1.576.466,-) shall be paid as share premium and allocated to the share premium account of the Company.

It furthermore results from a certificate dated December 15, 2009, issued by the managers of the Company that:

- All assets and liabilities of the Company are shown on the attached balance sheet as per 15 December 2009.
- On 15 December, 2009 there exists a claim from Helarb Investments S.à r.l. against the Company for a total amount of EUR 1.026.491,- and a claim against the Company for a total amount of EUR 550.000,- (hereafter the "claim")
- From the period from 15 December 2009 until the date of today no substantial fluctuations in the value of the Claim have occurred.
- The claim is certain, liquid and immediately payable and will be converted into capital for an amount of one million five hundred seventy-six thousand four hundred ninety one (EUR 1.576.491,-) on 16 December 2009 or any date thereafter.



Said certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company, which will henceforth read:

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 12.525,-) represented by five hundred and one (501) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand four hundred euro (EUR 2.400.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Helarb C.C.N. S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100 605, constituée le 21 Avril 2004, suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C - 669 du 30 juin 2004 (la Société).

A COMPARU:

Helarb Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100 488, ici représentée par Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2009 (l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500,-) représenté par cinq cent (500) parts ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-), afin de porter le capital social de la Société à douze mille cinq cents vingt-cinq euros (EUR 12,525,-), par l'émission de une (1) nouvelle part, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;
 - 2. Souscription à l'augmentation spécifiée sous le point 1. ci-dessus et libération;
 - 3. Modification des articles des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social; et
 - 4. Divers.
 - III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société prédécrit d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500,-) à douze mille cinq cents vingt-cinq euros (EUR 12,525,-), par l'émission de une (1) nouvelle part, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Sur ces faits, l'Assemblée enregistre la souscription suivante et la libération intégrale des nouvelles parts sociales par un apport en nature de la manière suivante:



Helarb Investments S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire l'une (1) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), et de les libérer intégralement, par un apport en nature d'une créance ayant une valeur de une million cinq cent soixante-seize mille quatre cents quatre-vingt onze euros (EUR 1.576.491,-), étant entendu qu'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) sera affecté au compte capital social de la Société et un montant de une million cinq cent soixante-seize mille quatre cents soixante-six euros (EUR 1.576.466,-) sera affecté au compte prime d'émission de la Société.

Il résulte en outre d'un certificat daté du 15 décembre 2009 émis par les gérants de la Société que:

- Tous les actifs et passifs de la Société sont affichés sur le bilan daté le 15 décembre 2009.
- En date du 15 décembre 2009, il existe une créance de Helarb Investments S.à r.l. contre la Société pour un montant total de EUR 1.026.491,- et une créance contre la société pour un montant total de EUR 550.000,- (ci-après la "Créance")
 - Depuis le 15 décembre 2009 jusqu'à la date d'aujourd'hui la valeur de la créance n'a pas considérablement changé.
- La créance est certaine, liquide et immédiatement exigible et elle sera convertie en capital pour un montant de un million cinq cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-onze euros (1.576.491,-) le 16 décembre 2009 ou à n'importe quelle date par la suite.

Ledit certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"5.1 Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) représenté par cinq cent une (501) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Plus rien de figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ deux mille quatre cents euros (EUR 2.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise (excepté en ce qui concerne la modification de l'article 6 des statuts) suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. LAC/2009/55853. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Référence de publication: 2010008113/147.

(090202865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Sources Rosport, Société Anonyme.

Siège social: L-6850 Rosport, 28, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 97.179.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2009

Est nommée réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes sociaux de l'exercice 2009:

BDO Compagnie Fiduciaire, 2, avenue Charles de Gaulle L -1653 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 10 décembre 2009. Carlo SCHLESSER Président

Référence de publication: 2010008655/15.

(100000034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Car Services Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 88.024.

L'an deux mille neuf, le quatre décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "CAR SERVICES BENELUX S.à r.l.", ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 88.024, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 2002, publié au Mémorial C no 1332 du 13 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre GOFFINET, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les six cent soixante-sept (667) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1.- Echange des six cent soixante-sept (667) parts sociales d'une valeur nominale de neuf cents euros (900.- €) chacune contre trente-huit mille six cent quatre-vingt-six (38.686) parts sociales sans désignation de valeur nominale.
 - 2.- Modification afférente de l'article 7 des statuts.
- 3.- Cession par la société BARINGS CAPITAL LIMITED de onze mille six cents (11.600) parts sociales de la société "CAR SERVICES BENELUX S.à r.l." à la société S. ALESSANDRO FIDUCIARIA S.p.A.
 - 4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'échanger les six cent soixante-sept (667) parts sociales d'une valeur nominale de neuf cents euros (900.-€) chacune contre trente-huit mille six cent quatre-vingt-six (38.686) parts sociales sans désignation de valeur nominale. Suite à cet échange, les parts sociales sont réparties comme suit:

- CAR SERVICE INTERNATIONAL S.R.L.:	27.086
- BARINGS CAPITAL LIMITED:	11.600

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 7. Le capital social est fixé à six cent mille trois cents (600.300.- €), divisé en 38.686 (trente-huit mille six cent quatre-vingt-six) parts sociales sans désignation de valeur nominale."

Troisième résolution Cession de part sociale

La société de droit anglais BARINGS CAPITAL LIMITED, ayant son siège social à 55/56, Lincoln's Inn Field, Queens House, WC2A 3LJ Londres, UK, ici valablement représentée par Monsieur Pierre GOFFINET, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit;

à la société de droit italien S. ALESSANDRO FIDUCIARIA S.p.A., ayant son siège social à Piazza San Alessandro 4, CAP 20123, Milan, Italie,

ici représentée par Monsieur Pierre GOFFINET, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée, ce acceptant;



ONZE MILLE SIX CENTS (11.600) parts sociales de la société à responsabilité limitée "CAR SERVICES BENELUX S.à r.l.", prédésignée;

Les dites procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Suite à cette cession de parts, les 38.686 parts sociales sont détenues comme suit:

- CAR SERVICE INTERNATIONAL S.R.L.: 27.086
- S. ALESSANDRO FIDUCIARIA S.p.A.: 11.600

Ensuite il résulte d'une déclaration émise par Monsieur Michel (dit Miguel) REYNDERS, administrateur de sociétés, demeurant à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société "CAR SERVICES BENELUX S.à r.l.", qu'il déclare accepter la cession de parts ci-avant documentée et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Ladite déclaration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. GOFFINET, H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 9 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53112. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010008117/74.

(100000379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Restaurant-Auberge Albergo Da Marco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 3, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 150.319.

STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Marco DI LAURO, restaurateur, né le 2 février 1965 à Luxembourg, demeurant à L-1463 Luxembourg, 3 rue du Fort Elisabeth.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer :

Art. 1 er . Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une auberge et d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La société a également pour objet la gestion de brevets et la gestion d'immeubles.

La société a en outre comme objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.



D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.
- Art. 4. La société prend la dénomination de RESTAURANT-AUBERGE ALBERGO DA MARCO S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Monsieur Marco DI LAURO.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

- Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- **Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.
- Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

- Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.



Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

- **Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
 - Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Fvaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ neuf cents Euros (€ 1 000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes :

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Marco DI LAURO, restaurateur, né le 2 février 1965 à Luxembourg, demeurant à L-1463 Luxembourg, 3 rue du Fort Elisabeth

- 2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-1463 Luxembourg, 3, rue du Fort Elisabeth.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. DI LAURO, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 décembre 2009. Relation: ECH/2009/1978. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 29 décembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010008608/107.

(100000315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Lisac s.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Lisac S.A.).

Siège social: L-8437 Steinfort, 52A, rue de Koerich. R.C.S. Luxembourg B 120.676.

L'an deux mille neuf, le onze décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LISAC S.A." (numéro d'identité 2006 22 26 901), avec siège social à L-8437 Steinfort, 52A, rue de Koerich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 120.676, constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 octobre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2225 du 28 novembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Blanche MOUTRIER, en date du 17 janvier 2007, publié au Mémorial C, numéro 441 du 23 mars 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Transformation de la société anonyme "LISAC S.A." en une société à responsabilité limitée à dénommer "LISAC s.à r.l.".
- 2) Echange des actions anciennes contre des parts sociales nouvelles, à raison d'une (1) part sociale nouvelle pour une (1) action ancienne.
- 3) Démissions des administrateurs, des administrateurs-délégués, du Président du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction.



- 4) Nomination de deux gérants et détermination de leurs pouvoirs et de la durée de leurs mandats.
- 5) Augmentation du capital de la société d'un montant de trois cent soixante-seize mille cinq cents euros (€ 376.500.-) pour le porter de son montant actuel de soixante mille euros (€ 60.000.-) à quatre cent trente-six mille cinq cents euros (€ 436.500.-), sans émission d'actions nouvelles, à libérer par apport en nature de soixante-dix (70) actions de la société anonyme de droit belge "KMKW NV", ayant son siège social à B-9700 Audenarde, Smissestraat, 10, immatriculée sous le numéro d'entreprises 0456.098.948.
- 6) Souscription et libération de la prédite augmentation de capital par les associés existants au prorata de leur participation actuelle dans la société.
- 7) Fixation de la valeur nominale des soixante (60) parts sociales existantes à sept mille deux cent soixante-quinze euros (€ 7.275) chacune.
 - 8) Refonte des statuts.
- II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

- III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.
- IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme "LISAC S.A." en une société à responsabilité limitée à dénommer "LISAC s.à r.l.".

Cette transformation n'entraînera pas création d'un être moral nouveau et c'est toujours la même société qui sous la même personnalité juridique mais sous une autre forme, continuera d'exister entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées en remplacement des actions de la société anonyme actuellement transformée et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite.

Il est justifié au notaire instrumentant de la valeur de la société "LISAC S.A.", préqualifiée, par une situation comptable intermédiaire établie en date du 30 novembre 2009 et par des attestations des deux administrateurs-délégués, respectivement du commissaire aux comptes datées du 11 décembre 2009, lesquelles situation comptable intermédiaire et attestations, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'échanger les actions anciennes contre des parts sociales nouvelles, à raison d'une (1) part sociale nouvelle pour une (1) action ancienne. Les soixante (60) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale sont réparties comme suit:

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Mesdames Sylviane Palmyre VAN STEENBRUGGE, erronément désignée "Madame Sylviane Palmyne VAN STEENBRUGGE" dans l'acte constitutif de la société "LISAC S.A." et Alexandra KERCKHOF et de Monsieur Lieven Jozef A KERCKHOF comme administrateurs, de Madame Sylviane Palmyre VAN STEENBRUGGE et de Monsieur Lieven Jozef A KERCKHOF comme administrateurs-délégués, de Monsieur Lieven Jozef A KERCKHOF comme Président du Conseil d'Administration et de la société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE CABEXCO S. à r.l." comme commissaire aux comptes de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Lieven Jozef A KERCKHOF et Madame Sylviane Palmyre VAN STEEN-BRUGGE, préqualifiés, comme gérants de la société pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par leur signature conjointe.



Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de trois cent soixante-seize mille cinq cents euros (€ 376.500.-) pour le porter de son montant actuel de soixante mille euros (€ 60.000.-) à quatre cent trente-six mille cinq cents euros (€ 436.500.-), sans émission d'actions nouvelles, par apport en nature de soixante-dix (70) actions de la société anonyme de droit belge "KMKW NV", ayant son siège social à B-9700 Audenarde, Smissestraat, 10, immatriculée sous le numéro d'entreprises 0456.098.948.

Souscription - Libération

Les deux associés actuels, à savoir Monsieur Lieven Jozef A KERCKHOF et Madame Sylviane Palmyre VAN STEEN-BRUGGE, ici présents, déclarent souscrire la totalité de l'augmentation de capital susvisée, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social, à savoir cinquante pour cent (50%) pour le premier et cinquante pour cent (50%) pour la seconde et la libérer intégralement par un apport en nature consistant en soixante-dix (70) actions de la société anonyme de droit belge "KMKW NV", ayant son siège social à B-9700 Audenarde, Smissestraat, 10, immatriculée sous le numéro d'entreprises 0456.098.948.

Il est justifié au notaire instrumentant de la valeur des prédites soixante-dix (70) actions de la société anonyme "KMKW NV", par une situation comptable intermédiaire établie en date du 30 septembre 2009 et par une attestation de la société "Vansteenbrugge Caroline byba", ayant son siège social à B-9700 Oudenaarde, Tivolistraat, 79, datée du 11 décembre 2009, lesquelles situation comptable intermédiaire et attestation, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des soixante (60) parts sociales existantes à sept mille deux cent soixante-quinze euros (€ 7.275.-) chacune.

Septième résolution

Suite aux prédites transformation et résolutions, l'assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

- " Art. 1 er. La société prend la dénomination de "LISAC s.à r.l.".
- **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Steinfort; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent trente-six mille cinq cents euros (€ 436.500.-) divisé en soixante (60) parts sociales d'une valeur nominale de sept mille deux cent soixante-quinze euros (€ 7.275.-) chacune.
- Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.



Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

- **Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.
 - **Art. 15.** L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.
- **Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

- **Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée. "

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence ce jour et finit le 31 décembre 2009.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

SERVICE CENTRAL DE LEGI<mark>SLA</mark>TION

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à mille sept cents euros (€ 1.700.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, KERCKHOF, VAN STEENBRUGGE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 15 décembre 2009. Relation: CAP/2009/4407. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 décembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010008120/197.

(100000738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Plastiflex Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 38.182.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale ordinaire, tenue extraordinairement le 29 décembre 2009, que:

Est élue réviseur d'entreprises, pour une période de 3 années:

Van Geet, Derick & Co, réviseurs d'entreprises, immatriculé sous le numéro B 73376, avec siège social au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

2. Le siège social est transféré du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010008766/18.

(100001457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Smurfit Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 112.300.

CLOTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Smurfit Luxembourg Finance S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 31 octobre 2008, a été clôturée lors de l'assemblée générale de l'actionnaire unique tenue en date du 10 décembre 2009.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de Smurfit International Luxembourg S.à r.l., au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents ou représentés à la clôture de la liquidation, et dont la remise n'aurait pu leur être faite, seront déposées à cette même adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010008774/18.

(100001224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.



Lombard International Assurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 37.604.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la société adoptées par voie circulaire en date du 20 décembre 2009

Suite à la décision de l'Assemblée générale des Actionnaires en date du 25 novembre 2009 de déplacer le siège social de la société à Luxembourg-Ville, et

Suite à l'autorisation ad hoc qui lui a été donnée par la même Assemblée,

Le Conseil d'Administration décide de fixer l'adresse du siège social de la société au:

4, rue Lou Hemmer

L-1748 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lombard International Assurance S.A.

Robert Deed

Référence de publication: 2010008778/18.

(100001030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Reliance Power International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 140.017.

Procès Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 24/03/2009

Sont présents:

L'ensemble du capital est représenté par:

La société Coastal Andhra Power Limited

Avec siège social au H Block, 1 st Floor, Dhirubhai Ambani Knowledge Cit, 400 710 Navi Mumbai,

Les associés présents se reconnaissent dûment convoqués. Constatant que l'entièreté des parts représentatives du capital est représentée, l'Assemblée est apte à prendre toute décision.

Le point à l'ordre du jour est le suivant:

1. Nomination d'un Commissaire

La décision prise est la suivante:

1. L'Assemblée décide de nommer en tant que Commissaire de la société:

"Dune Expertises" Sàrl

75, Parc d'Activités

L-8308 Capellen

R.C.S. Luxembourg: B 110593

Cette décision sort son effet à la date du 24/03/2009. Son premier rapport sera établi pour la prochaine assemblée générale ordinaire et sera relatif aux états financiers clôturés au 31 décembre 2008.

Fait à Capellen.

Certifié conforme

Reliance Power International Sarl

75, Parc d'Activités

L-8308 CAPELLEN - Grand Duché de Luxembourg

Référence de publication: 2010008885/36.

(100001474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.



EPP Colombia (Lux) S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 82.627.

EXTRAIT

Suite à la dissolution de la société EPP Colombia Holding (Lux) S.àr.l. en date du 29 décembre 2006, la société FRENCH PROPERTY PARTNERS II, L.L.C., une société constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware (USA), établie et ayant son siège social à C/O Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 (USA), a repris la totalité des parts sociales de EPP Colombia (Lux) S.àr.l.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010008893/17.

(100001348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Oliram Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 50.433.

L'an deux mille neuf, le dix-sept novembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "OLIRAM LUXEMBOURG S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 3 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 281 du 21 juin 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 20 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 602 du 18 avril 2002.

L'assemblée est présidée par Maître Claude BRASSEUR, avocat, demeurant à Bruxelles.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Ariette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Claude SCHMIT, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que l'actionnaire ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, lé scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Maître Claude BRASSEUR, avocat, demeurant à B-1180 Bruxelles, 1033A, chaussée d'Alsemberg, né à Bomal (Belgique), le 22 mai 1935.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.



Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. BRASSEUR, A. SIEBENALER, C. SCHMIT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49187. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010008841/54.

(100000917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Sheardan Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 112.264.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 4 janvier 2010 que la société Eganville Properties Limited (société enregistrée à Gibraltar sous le numéro 93776), ayant son siège social à Suites 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar, a cédé 50 parts sociales de la Société Sheardan Holdings S.à r.l. à la société Celmus Investments Limited (société enregistrée à Chypres sous le numéro 194010), ayant son siège social à Agiou Pavlou Ledra House Agios Andreas, CY-PC1105 Nicosie Chypre.

Suite à ce transfert, les parts sociales de la Société Sheardan Holdings S.à r.l. sont réparties comme suit: Gaia Real Estate Holdings S.à r.l. détient 50 parts; Celmus Investments Limited détient 50 parts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) SA.

Domiciliataire

Alex van Zeeland

Référence de publication: 2010008883/20.

(100000806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

RPM Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 312.500,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 110.355.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 décembre 2009

Est nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée:

Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

Madame Hilde DE BACKER, demeurant au 5, Sikkelgemstraat, B-1860 Meise, Belgique.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010008884/16.

(100001357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.



Jacoby Neal Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8710 Boevange-sur-Attert, 6, rue Helpert. R.C.S. Luxembourg B 123.104.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2010008808/11.

(100001371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Style 2007 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.744.

Extrait de la résolution de l'administrateur unique prise le 30 décembre 2009

L'administrateur unique décide de transférer le siège social de la société au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg et ce, avec effet au 1 er janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010008770/15.

(100000832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Strawberry Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 49.714.

EXTRAIT

Les associés ont pris la décision suivante:

Le siège social de la société est établi, avec effet au 1 ^{er} janvier 2010 à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 04 janvier 2010.

Pour STRAWBERRY MARKETING SARL

Fiduciaire Premier Luxembourg S.A.

Signatures

Fiduciaire d'expertises fiscales et comptables

Référence de publication: 2010008769/16.

(100001394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

H.02 Heffingen, Société Anonyme.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 90.206.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2010009061/11.

(100001342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.



D3 Coordination SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 30A, rue Robert Schuman. R.C.S. Luxembourg B 97.393.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 janvier 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010009026/14.

(100001285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

CMT Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.027.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 janvier 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010009027/14.

(100001278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

CD Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 158, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 111.388.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 janvier 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010009028/14.

(100001333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

AG für Investitionen und Beteiligungen, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 53.465.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxemourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010009059/12.

(100000955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.



GWM Renewable Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 149.597.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 janvier 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010009025/14.

(100000877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

C.F.D.M - (Construction Façade Démolition Maçonnerie), Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 30A, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 132.699.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 janvier 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010009030/14.

(100001217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Petroleum Services Properties S.A., Société Anonyme, (anc. Petroleum Services S.A.).

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, Zoning Vulcalux. R.C.S. Luxembourg B 50.560.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 16 novembre 2009.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2010009055/14.

(100001248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Otorierre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.187.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010009058/12.

(100001379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.



Sal. Oppenheim Global Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 141.562.

.C.3. Luxembourg D

Auszug aus der Beschlussfassung der Generalversammlung vom 15. Dezember 2009

- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Frau Stephanie Becker und Frau Ulrike Sachs laufen mit sofortiger Wirkung aus.
 - Als ihre Nachfolger werden ernannt:
- * Frau Katja Ravenstein, geboren am 27. Juli 1972 in Wermelskirchen, mit geschäftlicher Adresse 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
- * Dr. Anke Turner, geboren am 23. Mai 1973 in Bernburg-Saale, mit geschäftlicher Adresse 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

Diese Mandate laufen anlässlich der Generalversammlung aus, welche im Jahre 2010 stattfinden wird.

- Das Mandat von Herrn Carlo Schlesser wird um ein weiteres Jahr verlängert und läuft anlässlich der Generalversammlung aus, welche im Jahre 2010 stattfinden wird.
- Das Mandat des Rechnungskommissars Fin-Contrôle wird um ein weiteres Jahr verlängert und läuft anlässlich der Generalversammlung aus, welche im Jahre 2010 stattfinden wird.

SAL. OPPENHEIM GLOBAL STRATEGIES S.A.

Dr. Anke Turner / Katja Ravenstein

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2010008506/23.

(100000099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Cap Nature S.A., Société Anonyme, (anc. Cap Nature Sàrl).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 22, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 96.556.

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Madame Karine EISENBARTH, née MORAL, gérante, demeurant à F-57480 Sierck-les-Bains, 14, rue de la Forêt.

Laquelle comparante a prié le notaire instrumentant d'acter les faits suivants:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée CAP NATURE S.à r.l., avec siège social à L-2227 Luxembourg, 22, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 96.556 (NIN 2003 2417 893).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 17 octobre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1267 du 28 novembre 2003.

Que le capital social de la société s'élève actuellement au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune.

Ensuite la comparante décide d'augmenter le capital de la société à concurrence du montant de dix-huit mille cinq cent Euros (€ 18.500.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-) au montant de trente et un mille Euros (€ 31.000.-) par l'émission de cent quarante-huit (148) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-), jouissant des mêmes droits que les parts sociales existantes.

Les cent quarante-huit (148) parts sociales nouvelles ont été entièrement souscrites et libérées par l'associée unique moyennant incorporation à concurrence du montant de dix-huit mille cinq cents Euros (€ 18.500.-) de résultats reportés, ainsi qu'il résulte d'une situation comptable intérimaire au 30 septembre 2009, dûment approuvée par l'associée unique.

Madame Karine EISENBARTH, prénommée, agissant en sa qualité de gérante de la société CAP NATURE S.à r.l., confirme que lesdits résultats reportés n'ont pas été affectés respectivement distribués et qu'ils existent encore à la date de ce jour.

La comparante décide par la suite de fixer la valeur nominale des parts sociales au montant de trois cent dix Euros (€ 310.-) de sorte que le capital social au montant de trente et un mille Euros (€ 31.000.-) sera désormais représenté par cent (100) part sociales d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310.-) chacune, toutes attribuées à Madame Karine EISENBARTH, prénommée.



Le capital initial de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-) ainsi que le montant des réserves de dix-huit mille cinq cents Euros (€ 18.500.-) est constaté par un rapport du réviseur d'entreprises, Monsieur Helmut HAVENITH de la société Audit Central S.à r.l. de Luxembourg, du 15 décembre 2009, dont les conclusions ont la teneur suivante:

Conclusion:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'actif net de Cap Nature SARL au 30 septembre 2009 ne correspond pas au moins au capital libéré de EUR 31.000.

Ce rapport après avoir été signé "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Ensuite l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société en CAP NATURE S.A. et par conséquent de modifier l'article concerné dans le cadre de la refonte des statuts.

Deuxième résolution

L'associée unique décide la transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme qui sera dorénavant dénommée CAP NATURE S.A.

L'associée unique accorde décharge à la gérante de la société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'associée unique décide en outre de transformer les parts sociales de la société à responsabilité limitée en actions et le capital social sera représenté dorénavant par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310.-) chacune.

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée.

La société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Troisième résolution

L'associée unique décide que les statuts de la société auront désormais la teneur suivante

Dénomination - Siège - Durée - Objet

- Art. 1 er. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de CAP NATURE S.A.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet le commerce de produits cosmétiques et l'exploitation d'un salon d'esthétique, ainsi que la vente des articles de la branche.

Elle pourra en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) par action.
- **Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.



Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs viceprésidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

- Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.
- **Art. 13.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, (a) par la signature individuelle de cet administrateur, et (b) en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était



nommé, ou encore (c) par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué), dans les limites de ses pouvoirs, ou (d) par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- **Art. 18.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.
 - Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Répartition des actions

Toutes les cent (100) actions sont attribuées à Madame Karine EISENBARTH, née MORAL, gérante, demeurant à F-57480 Sierck-les-Bains, 14, rue de la Forêt.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:



Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommée administrateur unique:

Madame Karine EISENBARTH, née MORAL, gérante, demeurant à F-57480 Sierck-les-Bains, 14, rue de la Forêt, laquelle aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Deuxième résolution

Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

La société anonyme LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 25.797.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Quatrième résolution

Le siège social est fixé à L-2227 Luxembourg, 22, avenue de la Porte-Neuve.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. EISENBARTH, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2009. Relation: ECH/2009/1946. Reçu soixante-quinze Euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 24 décembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010008176/215.

(100000750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Vatera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.235.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le neuf décembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée JANEIRO S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée, annexée aux présentes,

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société dénommée VATERA S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B n° 110.235 a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 03 août 2005, publié au Mémorial C numéro 1399 du 16 décembre 2005.

- que le capital social est fixé à DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 250.000,-), représenté par DEUX MILLE (2.000) actions d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.
 - qu'elle s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société VATERA S.A.



- que l'activité de la société ayant cessé, la comparante décide la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat, cette décision étant prise au nom de la société anonyme JANEIRO S.A., prénommée, en assemblée générale extraordinaire en sa qualité d'actionnaire unique de la société VATERA S.A.;
- que la société anonyme JANEIRO S.A. est nommée liquidateur de la société VATERA S.A., qu'en cette qualité, la comparante requiert le notaire instrumentant de documenter:
- que la société dissoute n'a pas de passif et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné,
- que par rapport à d'éventuels passifs de la société VATERA S.A., actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, elle assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence, tout le passif de ladite société est considéré comme réglé,
 - que le rapport du liquidateur est annexé aux présentes;
- que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport établi en date du 09 décembre 2009 par la société EURAUDIT S. à r.l., ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, désigné "commissaire à la liquidation" par l'actionnaire unique de la société VATERA S.A., lequel rapport est annexé aux présentes;
 - que la liquidation de la société VATERA S.A. est à considérer comme faite et clôturée;
- qu'est accordée décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société VATERA S.A.;
- que les livres et documents de la société VATERA S.A. sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15816. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010008834/51.

(100001325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Antlia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée. R.C.S. Luxembourg B 96.949.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 décembre 2009

- 1. Est réélu administrateur pour une année de six ans, Monsieur Gianluca Ninno, fiscaliste, demeurant à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2015.
- 2. Est réélu administrateur pour une année de six ans, Monsieur Antonio Monti, avocat, demeurant à Via Trevano 2, CH-6900 Lugano (Suisse), son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2010008910/15.

(100000888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Partiber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 121.189.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 6 novembre 2009

- La cooptation de Monsieur Julien BELLONY, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur David PASCIUTO démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.
 - La démission de Monsieur Max CLERGEAU de son mandat d'Administrateur est acceptée.



- Monsieur Thierry SIMONIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Max CLERGEAU, démissionnaire. Son mandat viendra a échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour PARTIBER S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010008913/20.

(100000836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

CHERRY Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.287.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 17 décembre 2009 au siège social

L'assemblée a décidé de reconduire le mandat de commissaire aux comptes Ernst & Young, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 47.771 jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour Cherry Luxembourg S.A.

SGGS.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010008914/18.

(100000837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

RHS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9560 Wiltz, 90, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 137.833.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 décembre 2009.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2010008811/13.

(100001032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Akan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.967.

L'an deux mille neuf, le neuf décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AKAN S.A.., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 555 du 5 mars 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Ariette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.



L'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange Wolter, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social d'un montant total de EUR 60.000.-.-(soixante mille euros) par versement en espèces et par émission de 600 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100.- chacune. Le capital est ainsi porté de son montant actuel de EUR 50.000.- (cinquante mille euros) à un montant de EUR 110.000.- (cent dix mille euros).
 - 2. Souscription et libération des 600 (six cents) nouvelles actions ainsi créées.
- 3. Réduction du capital social de la société à concurrence de EUR 30.000.-(trente mille euros) pour porter le capital social de son montant de EUR 110.000.- (cent dix mille euros) à EUR 80.000.- (quatre-vingt mille euros) par apurement des pertes à concurrence du montant comptabilisé au 31 décembre 2008, soit EUR 28.282,29 (vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-deux euros vingt-neuf cents) et par affectation du solde de la réduction de capital de EUR 1.717,71.- (mille sept cent dix-sept euros soixante-et-onze cents) à la réserve légale.
 - 4. Suppression de 300 actions.
 - 5. Modification subséquente des statuts.
 - 6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 60.000.- (soixante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000.- (cinquante mille euros) à EUR 110.000.- (cent dix mille euros) par la création et l'émission de 600 (six cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

Souscription et Libération

Les 600 (six cents) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire majoritaire la société société SGG S.A., société anonyme, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

ici représentée par Madame Ariette Siebenaler, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, l'actionnaire minoritaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 60.000.- (SOIXANTE MILLE EUROS) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la société à concurrence de EUR 30.000.- (trente mille euros) pour le ramener de son montant de EUR 110.000.- (cent dix mille euros) à EUR 80.000.- (quatre-vingt mille euros) par apurement des pertes à concurrence du montant comptabilisé au 31 décembre 2008, soit EUR 28.282,29 (vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-deux euros vingt-neuf cents) et par affectation du solde de la réduction de capital de EUR 1.717,71.- (mille sept cent dix-sept euros soixante-et-onze cents) à la réserve légale et par annulation de 300 (trois cents) actions détenues par l'actionnaire majoritaire.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"La Société a un capital social de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-), représenté par huit cents (800) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action, entièrement libéré.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.000.-.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55210. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010008738/79.

(100000989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Damalisi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9536 Wiltz, 1, avenue Nicolas Kreins.

R.C.S. Luxembourg B 96.101.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2009

Il résulte de l'assemble générale extraordinaire de la société anonyme "DAMALISI S.A.", tenue au siège social de la société en date du 10 décembre 2009:

Résolution unique

L'assemblée décide de prolonger les mandats des administrateurs et administrateurs-délégués pour une nouvelle période de six ans allant jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire de l'an 2015.

Fait à Wiltz, le 21 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2010008742/17.

(100001025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Pizzeria "BELLA NAPOLI" S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 4, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 57.704.

Extrait des principales résolutions adoptées en date du 7 décembre 2009 lors de l'assemblée générale ordinaire

Il a été décidé par les associés de régulariser les données reprises au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant l'associé Benito Balestri, décédé, en rayant son inscription.

Il a été décidé de confirmer le mandat de chaque gérant pour une durée illimitée, à savoir, Monsieur Giancarlo Balestri (gérant technique) et Madame Delphine Vitali (gérante administrative). La société est engagée par la signature individuelle du gérant technique jusqu'à concurrence de dix mille euros (EUR 10 000,00) et pour les engagements qui excèdent cette valeur, les signatures conjointes des deux gérants sont requises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère Pour PIZZERIA BELLA NAPOLI S.à r.l. Fiduciaire Patrick Sganzerla 17, rue des Jardiniers B.P. 2650 L-1026 Luxembourg Patrick Sganzerla Expert-comptable

Expert-complable

Référence de publication: 2010008901/22.

(100001028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.



Lux-Croissance Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz. R.C.S. Luxembourg B 38.459.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 décembre 2009

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 décembre 2008, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jean-Paul KRAUS en tant que membre du Conseil d'Administration avec effet au 17 juillet 2009 et approuve la cooptation de Madame Françoise THOMA à partir de la même date.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2010.

- M. Jean-Claude FINCK, président
- M. Pit HENTGEN, vice-président
- M. Michel BIREL, administrateur
- M. John BOUR, administrateur
- M. Ernest CRAVATTE, administrateur
- M. Gilbert ERNST, administrateur
- M. Jean HABAY, administrateur
- M. Gilbert HATZ, administrateur
- M. Aly KOHLL, administrateur
- M. Guy ROSSELJONG, administrateur

Mme Françoise THOMA, administrateur

- M. Paul WARINGO, administrateur
- II. Nomination du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée constate que la mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Jean HILGER, a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes, Monsieur Jean HILGER, pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2010.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010008906/37.

(100001189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Eurogift S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.586.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 11 décembre 2009

Est élu Président du conseil d'administration:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010008892/16.

(100001208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.



Petroleum Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, Zoning Vulcalux.

R.C.S. Luxembourg B 50.560.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2010008810/11.

(100001370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Galfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 76.372.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2009 que:

- SER. COM. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social 3 rue Belle Vue L-1227 Luxembourg, a été nommé Commissaire en remplacement de CERTIFICA Luxembourg S.à.r.l., démissionnaire. Le nouveau commissaire reprendra le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010008894/14.

(100000802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Holiday Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.320.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire le 14 décembre 2009

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et de Madame Katiuscia Carraesi, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et en tant que Président et administrateur de Monsieur Aloyse May, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg.
- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et nomme en remplacement du Président et administrateur démissionnaire Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.
- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sàrl ayant son siège social au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.
- L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société H.R.T. Révision S.A. ayant son siège social au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010008533/28.

(100000579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.



Hera Ermac, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 150.359.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of the month of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Has appeared:

ArcelorMittal, a société anonyme incorporated under Luxembourg law with registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered with the Register of commerce and companies of Luxembourg under number B 82.454, represented by Ms Carole Wintersdorff, professionally residing at 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 22 December 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a société anonyme:

Chapter I. - Definitions

In addition to the terms defined elsewhere in the present articles of association (the "Articles"), the following terms shall have the meaning assigned in this Chapter I.

"1915 Law" means the amended Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies.

"Affiliate" means with respect to any person, any other person that controls, is controlled by, or is under common control with, such person and "control" means the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a person, whether through ownership of voting stock, through the right or power to appoint a majority of the board of directors, by contract or otherwise, and "controlled by" and "under common control" have corresponding meanings.

"Board of Directors" means the board of directors of the Company appointed in accordance with these Articles.

"Bond" means any mandatory convertible bond issued from time to time by the Company.

"Bondholder" means any holder of Bonds.

"Business Day" means any day that is not (i) a Saturday or a Sunday or (ii) a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg or in France.

"Cash" means cash at bank on current account or term deposit.

"Chairman" means the chairman of the Board of Directors appointed in accordance with these Articles.

"Conversion" means the conversion of the Bonds into Preferred Shares in accordance with the terms and conditions of the Bonds.

"Director" means any member of the Board of Directors.

"Investment Agreement" means any investment agreement that may from time to time be in force between the Shareholders and the Bondholders.

"Liquidation Value" means, in relation to any Share, a value equal at any moment to the amount of liquidation proceeds to which such Share would entitle its holder on the basis of Article 21.3 if the Company was liquidated at such moment.

"Ordinary Share" means any ordinary share issued by the Company.

"Ordinary Shareholder" means any holder of Ordinary Shares.

"Preferred Share" means any preferred share issued by the Company.

"Preferred Shareholder" means any holder of Preferred Shares.

"Shareholders" means the Ordinary Shareholders and the Preferred Shareholders.

"Shares" means the Ordinary Shares and the Preferred Shares.

Chapter II. - Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Name.

- 1.1. The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the 1915 Law) and by the Articles.
 - 1.2. The Company exists under the name of "Hera Ermac".

2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).



- 2.2. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole Shareholder or in case of plurality of Shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.
- 2.4. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.
 - 2.5. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Object.

- 3.1. The Company's object is to acquire securities (including, in particular but without being limited to, equity linked notes) through underwriting, subscription, firm purchase or option, negotiation or in any other way and to manage, administrate and develop such securities.
- 3.2. In order to finance its activities, the Company may borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the increase of the share capital of the Company, the issue of Shares, Bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives for hedging purposes, it being understood that that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.
- 3.3. The Company may enter into any form of transactions required for the purpose of realising its object (or managing or administrating any of its assets or any cash) including, but without being limited to, underwriting agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency swap and other financial derivative agreements for hedging purposes.
- 3.4. The Company may not enter into any guarantee, pledge or any other form of security, over all or part of its assets (present or future), except customary liens under general banking conditions.
- 3.5. In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to, or facilitating the accomplishment of, its object in all areas described above.
 - **4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter III. - Capital.

5. Capital.

- 5.1. The issued capital is set at sixty thousand US Dollars (USD 60,000.-) divided into four hundred (400) Ordinary Shares, with a par value of one hundred fifty US Dollars (USD 150.-) each.
- 5.2. In case a share premium is paid upon the issuance of Shares, such premium shall be allocated to a reserve which shall only be distributable in the following cases:
 - (a) in the event of a liquidation of the Company, in accordance with Article 21.3; and
- (b) neither Bonds nor Preferred Shares are outstanding, it being understood that the share premium may be used for the redemption of the Preferred Shares, if any.
- 5.3. The share capital may be represented by Ordinary Shares and Preferred Shares having such rights and obligations as set out in the present Articles.
 - 5.4. Authorised capital to issue Ordinary Shares
- 5.4.1. The Company shall have an authorised capital of two hundred eighty-five million US Dollars (USD 285,000,000.-) divided into one million nine hundred thousand (1,900,000) Ordinary Shares, with a par value of one hundred fifty US Dollars (USD 150.-) each.
- 5.4.2. The Board of Directors is hereby authorised to issue further Ordinary Shares so as to bring the total issued capital of the Company up to the total authorised capital referred to in Article 5.4.1 above in whole or in part as the Board of Directors in its discretion may determine, and to accept subscriptions for such Ordinary Shares subject to the limits and conditions set out as follows:
- (a) the authorisation will expire two (2) months after the publication in the Memorial C of the deed of incorporation of the Company, it being understood that such period of authorisation may be extended by resolution of the general meeting of Shareholders or the sole Shareholder (as the case may be);
- (b) the Board of Directors is authorised to issue Ordinary Shares on such other terms and conditions as the Board of Directors may consider appropriate; and
- (c) a share premium of one hundred and thirty-five million US Dollars (USD 135,000,000.-) will be paid in relation to the issue of the Ordinary Shares.



- 5.5. Authorised capital to issue Bonds and Preferred Shares
- 5.5.1. In addition to the authorised share capital referred to in Article 5.4.1 above, the Company shall have an authorized but un-issued capital of seven hundred fifty million US Dollars (USD 750,000,000.-), divided into five million (5,000,000.-) Preferred Shares with a par value of one hundred and fifty US Dollars (USD 150.-) each.
- 5.5.2. The Board of Directors is hereby authorised to issue Bonds and Preferred Shares, the latter exclusively by way of Conversion, so as to increase the issued capital of the Company by an amount up to the total authorised capital referred to in Article 5.5.1 above in whole or in part as the Board of Directors in its discretion may determine, and to accept subscriptions for such Bonds subject to the limits and conditions set out as follows:
- (a) the authorisation will expire five years after the publication in the Memorial C of the deed of incorporation of the Company, it being understood that such period of authorisation may be extended by resolution of the general meeting of Shareholders or the sole Shareholder (as the case may be); and
- (b) the Board of Directors is authorised to issue Preferred Shares and Bonds entitling their holders to subscribe for Preferred Shares up to the amount of the authorised capital on such other terms and conditions as the Board of Directors may consider appropriate.

The terms and conditions of the Bonds will cause the Bonds to be compulsorily converted into Preferred Shares, but may also provide for early Conversion events. Conversion will be into Preferred Shares with or without a share premium.

- 5.6. In addition to the provisions set out in Articles 5.4 and 5.5 above, the Board of Directors is specially authorised to, and shall exclusively, issue any Preferred Shares or Bonds (as the case may be) without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase such securities.
- 5.7. The Board of Directors is authorised to do all things necessary to amend Article 5 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to Article 5.4 or Article 5.5 (as the case may be), as well as the corresponding reduction of the remaining authorised capital. The Board of Directors is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law. Furthermore the Board of Directors may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company the power of accepting subscriptions and receiving payment for any Ordinary Shares or Bonds to be issued in accordance with Article 5.4 or Article 5.5 (as the case may be) and to implement Conversions.
- 5.8. The Preferred Shares shall at all times rank senior to the Ordinary Shares (without prejudice to the rights of the Ordinary Shares as provided for in Articles 20 and 21) and no Ordinary Shares may be redeemed for so long as any Preferred Shares are outstanding.
 - 5.9. Any redemption of Shares, by any procedure whatsoever, shall be made at the Liquidation Value of such Shares.

6. Shares and Transfer.

- 6.1. The Shares shall be in registered form only.
- 6.2. Prior to 31 December 2016, each Shareholder may, except with the consent of all other Shareholders and Bondholders, only transfer its Shares to any of its Affiliates or to the other Shareholders. In case of transfer to an Affiliate, such Affiliate must prior to the transfer accede to the Investment Agreement.
 - 7. Payment of shares. The Company may only issue Shares that are fully paid up at the time of subscription.
- **8. Modification of capital.** Without prejudice to Article 5 above (Capital), the authorised and the issued capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders (acting as a single class) adopted in the manner legally required for amending the Articles pursuant to Chapter V (General Meeting of Shareholders, General Meeting of Bondholders).

Chapter IV. - Directors, Board of directors, Statutory auditors

9. Board of directors.

- 9.1. The Company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three Directors, who need not be Shareholders.
- 9.2 For the avoidance of doubt, the provisions of Article 9.1 above apply even in the case where the Company is incorporated by a sole Shareholder or if at the occasion of a general meeting of Shareholders, it is established that all the Shares of the Company are held by one single Shareholder.
- 9.3. A legal entity may be a member of the Board of Directors. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.
- 9.4. The Directors are appointed by the general meeting of Shareholders or the sole Shareholder (as the case may be) for a period not exceeding six (6) years and are eligible for re-appointment. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of Shareholders or the sole Shareholder (as the case may be). They will remain in office until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he will be deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.



9.5. In the event of vacancy of a seat in the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors appointed as provided in Article 9.4 may elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

- 10.1. The Board of Directors shall elect the Chairman. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders or the first written resolution of the Sole Shareholder. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.
- 10.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. If all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.
- 10.3. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram, telefax or other means of communication another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. Each Director may represent one or more of his colleagues.
- 10.4. All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In the case of an equality of votes, the Chairman has a casting vote.
- 10.5. The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing the Directors taking part in the meeting to hear and speak to one another on a continuous basis. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.
- 10.6. Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at a Directors' meeting.
- 10.7. The minutes of the meetings of the Board of Directors shall be signed by the Chairman or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman or by any two Directors.

11. General Powers of the board of directors.

- 11.1. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests within the limits set out in Article 11.2 below. All powers not expressly reserved by the 1915 Law or these Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.
- 11.2. The Board of Directors shall require the prior approval of the general meeting of Shareholders (or of the sole Shareholder) as well as the Bondholders before entering into any agreements or undertaking which would bind the Company with respect to transactions in excess of forty thousand US Dollars (USD 40,000.-), save where the Investment Agreement provides otherwise.
- 11.3. Any Director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the Board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.
- 11.4. The provisions of the preceding paragraph are not applicable when the decisions of the Board of Directors concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

12. Delegation of powers.

- 12.1. The Board of Directors may not delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs.
- 12.2. Without prejudice to Article 12.1 above, the Board of Directors may, within the limits set out in Article 11.2, confer all powers and special mandates to any two persons who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.
- **13. Representation of the company.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be bound by the joint signatures of any two Directors or by the joint signatures of those persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

- 14.1. The Company is supervised by one or more statutory auditors.
- 14.2. The general meeting of Shareholders or the sole Shareholder appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the statutory auditors are appointed without mention of the term of their mandate, they are deemed to be appointed for six (6) years from the date of their appointment.



14.3. The statutory auditors are re-eligible.

Chapter V. - General meeting of shareholders, General meeting of bondholders

15. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders and General meeting of Bondholders.

- 15.1. The Company may have a sole Shareholder. The death or dissolution of the sole Shareholder does not result in the dissolution of the Company.
- 15.2. If there is only one Shareholder, the sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes decisions in writing.
- 15.3. In case of plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.
- 15.4. Any general meeting of Shareholders shall be convened by the Board of Directors by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the 1915 Law. It must be convened following the request of Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In such a case, the Board of Directors shall convene a meeting of the Shareholders to be held no later than eight (8) Business Days after the receipt by the Company of such request. In case all the Shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of Shareholders. Such request must be received at the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.
- 15.5. Each Shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of Shareholders they relate to.

- 15.6. The Shareholders are entitled to participate in the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation in the meeting whereby the deliberations are continuously transmitted.
- 15.7. Unless otherwise provided by the 1915 Law or by these Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the share capital represented.
- 15.8. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the quorum condition is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the 1915 Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the share capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.
- 15.9. In addition, any amendments to these Articles shall be approved by the Bondholder or, in case of plurality of Bondholders, by the general meeting of Bondholders resolving as provided for in article 94-3(2) of the 1915 Law.
- 15.10. However, the nationality of the Company may be changed, the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and the Bondholders (if any) and in compliance with any other legal requirement.
- **16.** Place and Date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on 15 May of each year at 11 a.m., and for the first time in 2010. If this day is not a Business Day, the meeting shall be held on the next Business Day.
 - 17. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other general meetings.
- **18. Votes.** Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may be represented at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.



Chapter VI. - Business year, Distribution of profits

19. Business year.

- 19.1. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2009.
- 19.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

- 20.1. Each year at least five per cent (5%) of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least ten per cent (10%) of the share capital of the Company.
- 20.2. After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.
- 20.3. Prior to the issuance of Preferred Shares, the Company may each year distribute all available profits between the Ordinary Shareholders on a pro rata basis to their Share ownership in the Company, provided that a dividend may only be declared if, after the payment of such dividend, the Company will have Cash of no less than seventy-five million US Dollars (USD 75,000,000.-). The dividends shall be distributed in accordance with any provision that may be contained in the Investment Agreement, and in accordance with the terms and conditions of any Bonds.
- 20.4. Following the issuance of Preferred Shares, the Company may each year distribute all available profits. Any distribution of profits will be allocated as follows:
- (a) 64.10% of declared dividends will be distributed to the Preferred Shareholders on a pro rata basis to the number of Preferred Shares held in the Company; and
- (b) the remaining declared dividends will be distributed to the Ordinary Shareholders on a pro rata basis to the number of Ordinary Shares held in the Company.
- 20.5. The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the 1915 Law in accordance with the rules set out in Articles 20.3 and 20.4.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

- 21.1. Except where otherwise provided for by law, the Company may only be dissolved with the unanimous consent of all the Shareholders and the Bondholders (if any).
- 21.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.
- 21.3. After (i) payment of all the debts and liabilities of the Company and (ii) constitution of the necessary provisions for payment of taxes and the remaining charges and expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in the following order:
- (a) firstly, the Preferred Shareholders shall be entitled to a payment equal to the nominal value of each Preferred Share each of them holds in the share capital of the Company and the share premium paid upon the issuance of the Preferred Shares (if any);
- (b) secondly, the Ordinary Shareholders shall be entitled to a payment equal to the nominal value of each Ordinary Share each of them holds in the share capital of the Company and the share premium paid upon the issuance of the Ordinary Shares; and
- (c) thirdly, all remaining amounts after payment under paragraphs (a) and (b) above (the "Remaing Amounts") shall be paid to the Shareholders as follows:
- prior to the issuance of Preferred Shares, the Remaining Amounts shall be distributed to the Ordinary Shareholders on a pro rata basis to the number of Ordinary Shares held in the Company; and
 - following the issuance of Preferred Shares:
- (i) 64.10% of the Remaining Amounts will be distributed to the Preferred Shareholders on a pro rata basis to the number of Preferred Shares held in the Company; and
- (ii) 35.90% of the Remaining Amounts will be distributed to the Ordinary Shareholders on a pro rata basis to the number of Ordinary Shares held in the Company.

Chapter VIII. - Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.



Subscription - Payment

The appearing party hereby declares that it subscribes to all four hundred (400) Ordinary Shares representing the total issued share capital.

All these Ordinary Shares have been fully paid up by payment in cash, so that the sum of sixty thousand US dollars (USD 60,000-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statemen

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 3,000.-

Sole shareholder's resolution

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the issued capital and exercising the powers devolved to the sole Shareholder, passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg.
- 2) The following persons are appointed as Directors of the Company for a period of three years ending at the annual general meeting of the year 2012:
 - Maureen Baker, professionally residing at 1-5 rue Luigi Cherubini, F-93212 La Plaine St Denis Cedex, France
 - -Thierry Royer, professionally residing at 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg
 - Hendrikus J. ("Henk") Scheffer, professionally residing at 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg
 - -Christian Schiltz, professionally residing at 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg
- 3) Deloitte S.A. with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Register of commerce and companies of Luxembourg under number B 67.895 is appointed as statutory auditor for a period of one year ending at the annual general meeting of the year 2010.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-deuxième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

ArcelorMittal, une société anonyme constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 82.454,

représentée par Madame Carole Wintersdorff, ayant sa résidence professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 décembre 2009.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme:

Chapitre I er . - Définitions

En plus des termes définis à d'autres endroits des présents statuts (les "Statuts"), les termes suivants auront le sens qui leur est attribué dans ce Chapitre I.

- "Actionnaire Ordinaire" signifie tout détenteur d'Actions Ordinaires.
- "Actionnaire Préférentiel" signifie tout détenteur d'Actions Préférentielles.
- "Actionnaires" signifie les Actionnaires Ordinaires et les Actionnaires Préférentiels.
- "Action Ordinaire" signifie toute action ordinaire émise par la Société.
- "Action Préférentielle" signifie toute action préférentielle émise par la Société.



- "Actions" signifie les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles.
- "Administrateur" signifie un membre du Conseil d'Administration.
- "Affilié" signifie en rapport avec toute personne, toute autre personne qui contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec, cette personne et "contrôle" signifie la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de déterminer ou de faire déterminer la gestion et les politiques de cette personne, que ce soit grâce à la propriété d'actions avec droit de vote, grâce au droit ou au pouvoir de désigner la majorité des membres du conseil d'administration, par l'effet d'un contrat ou autrement, et "contrôlé par" et "sous contrôle commun" ont des sens correspondants.
 - "Conseil d'Administration" signifie le conseil d'administration de la Société conformément aux présents Statuts.
 - "Contrat d'Investissement" signifie tout contrat d'investissement en vigueur entre les Actionnaires et les Obligataires.
- "Conversion" signifie la conversion des Obligations en Actions Préférentielles en vertu des termes et conditions des Obligations.
- "Jour Ouvré" signifie tout jour qui n'est pas (i) un samedi ou un dimanche ou (ii) un jour où les banques ne sont généralement pas ouvertes au public au Luxembourg ou en France.
 - "Liquidités" signifie les liquidités déposées en banque sur un compte courant ou un compte de dépôt à terme.
 - "Loi de 1915" signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.
 - "Obligataire" signifie tout porteur d'Obligations.
 - "Obligation" signifie toute obligation qui est obligatoirement convertible en actions émise à tout moment par la Société.
 - "Président" signifie le Président du Conseil d'Administration nommé en accord avec les Statuts.
- "Valeur Liquidative" signifie, en rapport avec n'importe quelle Action, une valeur égale à tout moment au montant du produit net de liquidation auquel le détenteur de cette Action aurait droit sur base de l'Article 21.3 si la Société venait à être liquidée à ce moment-là.

Chapitre II. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

- 1.1. La Société est constituée comme une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la Loi de 1915) et par les Statuts.
 - 1.2. La Société adopte la dénomination de "Hera Ermac".

2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).
- 2.2. Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'Actionnaire unique ou en cas de pluralité d'Actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.
- 2.3. Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.
- 2.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.
 - 2.5. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objet.

- 3.1. La Société a pour objet l'acquisition de titres (incluant en particulier, mais sans limitation, des titres de créance liées à une ou plusieurs actions) par la prise ferme, la souscription, l'achat ferme ou par l'acquisition ou l'exercice d'options, la négociation ou par tout autre moyen et de gérer, administrer et développer ces titres.
- 3.2. Afin de financer ses activités, la Société peut emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit, obtenir toute forme de ligne de crédit et lever des fonds y inclus sans limitation par l'augmentation du capital social de la Société, l'émission d'Actions, d'Obligations, de titres de créance, de billets à ordre, de certificats et autres titres représentatifs de dette ou de titres de créance, convertibles ou non, ou l'utilisation d'instruments financiers pour des besoins de couverture, étant entendu que la Société ne conclura pas de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier.
- 3.3. La Société peut conclure toute forme d'opérations nécessaires à la réalisation de son objet (ou pour gérer ou administrer ses avoirs ou ses liquidités)y inclus, sans limitation des contrats de prise ferme, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et d'autres contrats de prestation de services, des contrats de vente, des swaps d'échange de taux d'intérêt ou/et de devises et tout autre contrat de dérivés financiers ayant pour but la couverture de risque.



- 3.4. La Société ne peut pas conclure de garanties, de gages ou toute autre forme de sûreté, sur tout ou partie de ses avoirs (présents ou futurs), sauf les privilèges usuels conformément à des conditions générales de banques.
- 3.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser tous investissements et toutes opérations légaux, commerciaux, techniques ou financiers et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec son objet social dans tous les domaines prémentionnés, ou qui directement ou indirectement en faciliterait l'accomplissement.
 - 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Chapitre III. - Capital

5. Capital social.

- 5.1. Le capital social émis est fixé à soixante mille dollars des Etats-Unis (USD 60.000.-) représenté par quatre cents (400) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de cent-cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 150.-) chacune.
- 5.2. Au cas où une prime d'émission est payée à l'émission des Actions, cette prime sera allouée à une réserve qui ne peut être distribuée que dans les cas suivants:
 - (a) en cas de liquidation de la Société, en accord avec l'article 21.3; et
- (b) aucune Obligation ou Action Préférentielle n'est en circulation, étant entendu que la prime d'émission peut être utilisée afin de racheter les Actions Préférentielles, s'il y en a.
- 5.3. Le capital social peut être représenté par des Actions Ordinaires et par des Actions Préférentielles ayant les droits et obligations repris dans les présents Statuts.
 - 5.4. Capital autorisé pour l'émission d'Actions Ordinaires:
- 5.4.1. La Société a un capital autorisé de deux cent quatre-vingt-cinq millions de Dollars des Etats-Unis (USD 285.000.000.-), représenté par un million neuf cent mille (1.900.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de cent-cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 150.-) chacune.
- 5.4.2. Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des Actions Ordinaires supplémentaires jusqu'à ce que le capital libéré de la Société atteigne le montant du capital autorisé auquel il est fait référence à l'Article 5.4.1 ci-dessus, en entier ou partiellement, selon ce que le Conseil d'Administration décidera à sa seule discrétion, et d'accepter des souscriptions pour ces Actions Ordinaires dans les limites et aux conditions suivantes:
- (a) l'autorisation expirera deux (2) mois après la publication au Mémorial C de l'acte de constitution de la Société, étant entendu que cette période d'autorisation pourra être étendue par résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires ou de l'Actionnaire unique (selon le cas);
- (b) le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des Actions Ordinaires sur base des termes et conditions que le Conseil d'Administration considérera comme étant appropriés; et
- (c) une prime d'émission de cent trente cinq millions de Dollars des Etats-Unis (USD 135.000.000.-) sera payée en rapport avec l'émission des Actions Ordinaires.
 - 5.5. Capital autorisé pour l'émission d'Obligations et d'Actions Préférentielles:
- 5.5.1. En plus du capital autorisé prévu à l'Article 5.4.1 ci-dessus, la Société aura un capital autorisé mais non émis de sept cent cinquante millions de Dollars des Etats-Unis (USD 750.000.000.-), représenté par 5 millions (5.000.000.-) d'Actions Préférentielles ayant une valeur nominale de cent cinquante Dollars des Etats-Unis(USD 150.-) chacune.
- 5.5.2. Le Conseil d'Administration est par la présente autorisé à émettre des Obligations et des Actions Préférentielles, ces dernières par voie de Conversion uniquement, de façon à accroître le capital libéré de la Société d'un montant allant jusqu'au montant total du capital autorisé auquel il est fait référence à l'Article 5.5.1 ci-dessus, entièrement ou partiellement, selon ce que le Conseil d'Administration décidera à sa seule discrétion, et à accepter la souscription de ces Obligations dans les limites et aux conditions suivantes:
- (a) l'autorisation expirera 5 ans après la publication au Mémorial C de l'acte de constitution de la Société, étant entendu que cette période d'autorisation pourra être étendue par résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires ou de l'Actionnaire unique (selon le cas); et
- (b) le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des Actions Préférentielles et des Obligations donnant droit à leurs porteurs de souscrire à des Actions Préférentielles allant jusqu'au montant du capital autorisé sur base des termes et conditions que le Conseil d'Administration considérera comme étant appropriés.

Les termes et conditions des Obligations provoqueront la conversion automatique des Obligations en Actions Préférentielles à l'échéance mais pourront également prévoir des causes de Conversion anticipée. La Conversion se fera en Actions Préférentielles avec ou sans prime d'émission.

- 5.6. En plus des dispositions des articles 5.4 et 5.5 ci-dessus, le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à, et devra émettre des Actions Préférentielles ou des Obligations (selon le cas) sans réserver à l'Actionnaire unique de droit de préemption quant à la souscription ou à l'achat de ces titres.
- 5.7. Le Conseil d'Administration est autorisé à faire tout ce qu'il sera nécessaire de faire pour modifier l'article 5 afin de constater la modification du capital social à la suite d'une augmentation sur base de l'article 5.4 ou de l'article 5.5 (selon le cas), de même que la réduction correspondante du capital autorisé restant. Le Conseil d'Administration est autorisé



de faire et d'autoriser tous les actes requis pour l'exécution et la publication d'une telle modification en accord avec la loi. Par ailleurs, le Conseil d'Administration peut déléguer à n'importe quel Administrateur ou fondé de pouvoir autorisé de la Société le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement pour les Actions Ordinaires ou les Obligations devant être émises en accord avec les articles 5.4 ou 5.5 (selon le cas) et à mettre en oeuvre toutes Conversions.

- 5.8. Les Actions Préférentielles seront en tous temps supérieures en rang aux Actions Ordinaires (sans préjudice quant aux droits attachés aux Actions Ordinaires en vertu des Articles 20 et 21) et aucune Action Ordinaire ne sera rachetée aussi longtemps que des Actions Préférentielles sont en circulation.
 - 5.9. Tout rachat d'Actions, par quelque procédé que ce soit, devra se faire à la Valeur Liquidative de ces Actions.

6. Actions et Transfert.

- 6.1. Les Actions sont uniquement nominatives.
- 6.2. Avant le 31 décembre 2016, aucun Actionnaire ne pourra, sauf accord de tous les autres Actionnaires et Obligataires, transférer ses Actions autrement qu'à des Affiliés ou d'autres Actionnaires. En cas de transfert à un Affilié, cet Affilié devra avant ce transfert devenir une partie au Contrat d'Investissement.
 - 7. Libérations des actions. La Société ne peut émettre que des Actions entièrement libérées lors de leur souscription.
- **8. Modification du capital.** Sans préjudice quant à l'article 5 ci-dessus (Capital), le capital autorisé et le capital libéré de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Actionnaire unique ou de l'assemblée générale des Actionnaires (agissant comme une classe unique) statuant comme en matière de modification des Statuts en accord avec le Chapitre V (Assemblée Générale des Actionnaires, Assemblée Générale des Obligataires).

Chapitre IV. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires.

9. Conseil d'administration.

- 9.1. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois Administrateurs au moins, Actionnaires ou non.
- 9.2. Afin d'éviter tout doute, les prescriptions de l'article 9.1 ci-dessus s'appliquent même dans le cas où la Société est établie par un Actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des Actionnaires, il est constaté que toutes les Actions de la Société sont détenues par un Actionnaire unique.
- 9.3. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.
- 9.4. Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires ou par l'Actionnaire unique (selon le cas) pour une période n'excédant pas six (6) ans, et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'Actionnaire unique (selon le cas). Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.
- 9.5. En cas de vacance du poste d'un Administrateur pour cause de décès, de démission ou pour toute autre raison, les Administrateurs restants nommés conformément à l'article 9.4 peuvent pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires qui décident de leur ratification de ce remplacement.

10. Réunions du conseil d'administration.

- 10.1. Le Conseil d'Administration élira ses membres le Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires ou la première résolution de l'Actionnaire unique. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.
- 10.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Si tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.
- 10.3. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par téléfax ou par tout autre moyen de communication. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par écrit. Chaque Administrateur peut représenter un ou plusieurs autres de ses collègues.
- 10.4. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas d'égalité des voix, la voix du Président est prépondérante.
- 10.5. L'utilisation de moyens de vidéo-conférence et de conférences téléphoniques permettant l'identification de chaque Administrateur participant à la réunion est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion permettant aux Administrateurs prenant part à la réunion de s'entendre et de se parler de façon continue. Une participation à la réunion par ces moyens est équivalente à une participation



en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

- 10.6. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration.
- 10.7. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

- 11.1. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société dans les limites fixées par l'article 11.2 ci-dessous. Tous pouvoirs que la Loi de 1915 ou les Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.
- 11.2. Le Conseil d'Administration devra demander l'approbation préalable de l'assemblée générale des Actionnaires (ou de l'Actionnaire unique) ainsi que celle des Obligataires avant de conclure tout contrat ou engagement qui lierait la Société par rapport à des opérations dépassant quarante-mille Dollars des Etats-Unis (USD 40.000.-), sauf dispositions contraires du Contrat d'Investissement.
- 11.3. Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procèsverbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.
- 11.4. Les dispositions de l'alinéa qui précède ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

12. Délégation de pouvoirs.

- 12.1. Le Conseil d'Administration ne pourra ne pas déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires.
- 12.2. Sans préjudice quant à l'application de l'article 12.1 ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra, dans les limites prévues à l'Article 11.2, conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à deux personnes quelconques qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, de nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.
- 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société sera en toutes circonstances engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature conjointe de deux personnes à qui pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

- 14.1. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.
- 14.2. L'assemblée générale des Actionnaires ou l'Actionnaire unique désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six (6) ans. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans à compter de la date de leur désignation.
 - 14.3. Les commissaires aux comptes sont rééligibles.

Chapitre V. - Assemblée générale des actionnaires, Assemblée générale des obligataires

15. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires et Assemblée générale des obligataires.

- 15.1. La Société peut avoir un Actionnaire unique. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- 15.2. S'il y a seulement un Actionnaire, l'Actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prend des décisions par écrit.
- 15.3. En cas de pluralité d'Actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.
- 15.4. Toute assemblée générale des Actionnaires sera convoquée par le Conseil d'Administration par avis de convocation écrit en conformité avec la Loi de 1915. L'assemblée sera convoquée à la demande d'Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration convoquera une assemblée générale des Actionnaires qui devra se tenir dans les huit (8) Jours Ouvrés suivant la réception de la demande. Lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points à



l'ordre du jour de toute assemblée générale des Actionnaires. Une telle demande doit être reçue au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

15.5. Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par la poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, son ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'Actionnaire de voter pour ou contre, ou de s'abstenir du vote sur, chaque proposition en cochant la case adéquate.

Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale à laquelle ils se rapportent.

- 15.6. Les Actionnaires sont autorisés à participer à l'assemblée générale des Actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification, et seront considérés comme présent pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée et assurant une retransmission continue des délibérations.
- 15.7. Sauf dans les cas déterminés par la Loi de 1915 ou les présents Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital social représentée.
- 15.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital social est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la condition de quorum n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par la Loi de 1915. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital social représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des votes exprimés. Les votes attachés à des Actions dont l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a remis un vote blanc ou nul ne compteront pas comme votes exprimés.
- 15.9. Par ailleurs, les modifications des Statuts devront être approuvées par l'Obligataire ou, en cas de pluralité d'Obligataires, par l'assemblée générale des Obligataires, statuant conformément à l'article 94-3(2) de la Loi de 1915.
- 15.10. Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des Obligataires (s'il y en a) et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.
- **16.** Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 15 mai de chaque année à 11h00 heures, et pour la première fois en 2010. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvré, l'assemblée générale se tiendra le Jour Ouvré suivant.
- **17. D'autres assemblées générales.** Le Conseil d'Administration ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales.
- **18. Votes.** Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par un mandataire, Actionnaire ou non, désignée par écrit ou par télégramme, télex ou téléfax.

Chapitre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices.

19. Année sociale.

- 19.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2009.
- 19.2. Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Un mois au moins avant l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

- 20.1. Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 20.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
- 20.3. Avant l'émission d'Actions Préférentielles, la Société peut chaque année distribuer tous les bénéfices disponibles entre les Actionnaires Ordinaires au pro rata des Actions qu'ils détiennent dans la Société, sous la condition qu'un dividende ne pourra être déclaré que si après paiement de ce dividende, la Société dispose de Liquidités d'au moins soixante-quinze millions de Dollars des Etats-Unis (USD 75.000.000.-). Les dividendes seront distribués en accord avec



toute prescription pouvant être contenue dans le Contrat d'Investissement, et en accord avec les termes et conditions des Obligations.

- 20.4. Suite à l'émission d'Actions Préférentielles, la Société peut tous les ans distribuer tous les bénéfices disponibles. Toute distribution de bénéfices sera allouée comme suit:
- (a) 64,10% des dividendes déclarés seront distribués aux Actionnaires Préférentiels au pro rata des Actions Préférentielles qu'ils détiennent dans la Société; et
- (b) le solde des dividendes déclarés sera distribué aux Actionnaires Ordinaires au pro rata des Actions Ordinaires qu'ils détiennent dans la Société.
- 20.5. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi de 1915 en accord avec les règles énoncées aux articles 20.3 et 20.4.

Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation.

21. Dissolution, Liquidation.

- 21.1. Sauf disposition légale contraire, la Société ne peut être dissoute que par décision unanime de tous les Actionnaires et de Obligataires (s'il y en a).
- 21.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.
- 21.3. Après (i) paiement de toutes les dettes et obligations de la Société et (ii) constitution des provisions nécessaires au paiement des impôts et charges et des frais et coûts restants liés à la liquidation, le produit net de liquidation sera distribué aux Actionnaires comme suit:
- (a) premièrement, les Actionnaires Préférentiels auront droit à un paiement égal à la valeur nominale des Actions Préférentielles qu'ils détiennent dans le capital social de la Société et le cas échéant la prime d'émission payée lors de l'émission des Actions Préférentielles;
- (b) deuxièmement, les Actionnaires Ordinaires auront droit à un paiement égal à la valeur nominale des Actions Ordinaires qu'ils détiennent dans le capital social de la Société et à la prime d'émission payée lors de l'émission des Actions Ordinaires; et
- (c) troisièmement, tous les montants restants après les paiements effectués conformément aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus (les "Montants Restants") seront payés aux Actionnaires comme suit:
- avant l'émission d'Actions Préférentielles, les Montants Restants seront distribués aux Actionnaires Ordinaires au pro rata du nombre d'Actions Ordinaires qu'ils détiennent dans la Société; et
 - après rémission d'Actions Préférentielles:
- (i) 64,10% des Montants Restants seront distribués aux Actionnaires Préférentiels au pro rata du nombre d'Actions Préférentielles qu'ils détiennent dans la Société; et
- (ii) 35,90% des Montants Restants seront distribués aux Actionnaires Ordinaires au pro rata du nombre d'Actions Ordinaires qu'ils détiennent dans la Société.

Chapitre VIII. - Loi applicable

22. Loi applicable. La Loi de 1915 sera applicable partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription - Paiement

La partie comparante déclare qu'elle souscrit aux quatre cent (400) Actions Ordinaires représentant l'intégralité du capital social libéré.

Toutes ces Actions Ordinaires ont été libérées par paiement en numéraire, de sorte que la somme de soixante mille Dollars des Etats-Unis (USD 60.000) est à la libre disposition de la Société. Preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du sa constitution sont évaluées à environ EUR 3.000,-.

Résolution de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la société, la personne nommée ci-dessus, représentant l'entièreté du capital libéré et exerçant les pouvoirs dévolus à l'Actionnaire unique, a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est établi au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg.



- 2) Sont nommés Administrateurs de la Société pour une durée de trois ans venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012:
 - Maureen Baker, professionnellement résident à 1-5 rue Luigi Cherubini, F-93212 La Plaine St Denis Cedex, France.
 - Thierry Royer, professionnellement résident à 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg.
 - Hendrikus J. ("Henk") Scheffer, professionnellement résident à 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg.
 - Christian Schiltz, professionnellement résident à 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg.
- 3) Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 67.895 est nommé commissaire aux comptes pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au porteur de procuration du comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: C. WINTERSDORFF - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/ 56682. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le cinq janvier de l'an deux mille dix

Référence de publication: 2010008734/735.

(100001150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Marc Blondeau (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 358.130,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.739.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 1 ^{er} décembre 2009 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale que l'Assemblée a décidé de renouveler les mandats de Monsieur Marc Blondeau, Monsieur Edmond Tavernier et Monsieur Guy Harles en tant qu'administrateurs de la société et de Themis Audit Limited en tant que Commissaire aux Comptes actuellement en fonction jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 02/12/2009.

Pour Marc Blondeau (Luxembourg) S.A.

SGGS.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010008918/20.

(100000857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Comptoir Electrique d'Esch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 139.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010009185/9.

(100000809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.



Soliman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 67.878.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 3 décembre 2009

Monsieur DONATI Régis est nommé Président du Conseil d'administration pour toute la durée de son mandat d'administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

SOLIMAN S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010008919/15.

(100000906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Whitehall Street Global Repia Fund 2007, S.à.r.I., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 42.890,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.411.

RECTIFICATIF

Extrait

Suite à la publication enregistrée le 1 ^{er} octobre 2007 et déposée le 4 octobre 2007 sous le numéro 07/134458, il est nécessaire de rectifier une erreur faite dans la constatation du numéro d'immatriculation de l'associé Whitehall Street Employee Funds 2007 GP, L.L.C..

Le numéro d'immatriculation avec le Secretary of State Delaware de Whitehall Street Employee Funds 2007 GP, L.L.C. ayant son siège social à 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801 Etats-Unis d'Amérique a été erronnément notifié comme étant 2923466 au lieu de 4314683.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2010008673/21.

(100000115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

British Vita Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 440.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.583.

EXTRAIT

En date du 23 décembre 2009, l'associé de la Société, Ogier Employée Benefit Trustee Limited, ayant son siège social à Whiteley Chambers, Don Street, JE - JE 9 WG St Helier a transféré 222 parts sociales de classe A* et 229 parts sociales de classe B* de la Société à un autre associé de la Société, TPG Partners IV L.P., ayant son siège social au 1209 Orange Street USA - DE 19801 Wilmington, Delaware.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010008954/17.

(100000853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.



GFII First Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht. R.C.S. Luxembourg B 117.670.

EXTRAIT

Le 18 décembre 2009, le Conseil d'Administration de la société GFII First Investments S.A. (la "Société") a décidé de renouveler le mandat de KPMG Audit S.à r.l., une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103590, comme réviseur d'entreprises pour une période prenant fin le 31 décembre 2010.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société tenue le 22 décembre 2009 à Luxembourg a décidé de réélire avec effet immédiat M. Charles Denotte, M. Charles Plambeck, M. Stanislav Krutonogiy et M. Olivier Rey-Beckstrom comme administrateurs de la société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GFII First Investments S.A.

Signature

Référence de publication: 2010008955/20.

(100000856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

TR International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.651.

Messieurs Joseph J.G.M. Vermeer, Emile J.J. Hamilius et Jacques A. Loesch ont donné leur démission comme gérants avec effet au 10 décembre 2009.

Par décision du conseil de gérance du 10 décembre 2009 Monsieur Tom Loesch, gérant, a été nommé président du conseil.

Par décision des actionnaires réunis en assemblée générale en date du 10 décembre 2009 ont été nommés gérants pour un mandat se terminant lors de l'assemblée annuelle en 2010:

- Monsieur Stuart N. CORBIN, administrateur de sociétés, demeurant Aldgate House, 33, Aldgate High Street, London EC3N 1DL;
- Monsieur Ken McCARTER, avocat, demeurant Aetna Tower, Toronto-Dominion Centre, CDN M5K1N2 Toronto, Ontario; et
 - Me Alain STEICHEN, avocat, demeurant 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TR International Holdings Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010008956/21.

(100000859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Quinlan Private Pembroke Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 164.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.437.

En date du 11 décembre 2009, Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat le gérant de type B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010009004/12.

(100001388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.



Ech Luxembourg 2 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 113.963.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the fourth day of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Ech Luxembourg 2 S.A.", a Luxembourg "société anonyme", having its registered office at 33A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 113.963, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on the 20 th of January, 2006, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 824 on 25 th of April 2006 (the "Company").

There appeared:

The sole shareholder of the Company, "Ech 2 S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 33A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg ("Sole Shareholder"), represented by Mr. Regis Galiotto, residing in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of Ech 2 S.à r.l. by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole shareholder declared and requested the notary to act that:

- I. As it appears from the proxy annexed to this deed to be registered with it, the 3,100 (three thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 10 (ten euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.
- II. The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.
- III. The corporate capital of the Company is fixed at EUR 31,000 (thirty-one thousand euros) divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares having a nominal value of EUR 10 (ten euros) each, which is entirely subscribed and fully paid up.
 - IV. The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.
- V. The Sole Shareholder approves the interim balance sheet of the Company as at October 31, 2009 attached hereto and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.
- VI. The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the Company does no longer carry out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in an with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, which has acknowledged and consented to this assignment;
- (iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.
 - VII. The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.
 - VIII. Discharge is given to the Directors of the Company:
 - Mrs Mary Brooking, with professional address at 21, Lombard Street, EC3V 9AH London, Great Britain;
 - Mrs Sarah Camilleri, with professional address at 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Mr. Mark Gifford, with professional address at 21, Lombard Street, EC3V 9AH London, Great Britain.
 - Mr. Aloyse Hemmen, with professional address at 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Mr. Reto Ketterer, with professional address at 3-5, Gessnerallee, CH-8098 Zurich, Switzerland;
 - Mr. André Spahni, with professional address at 3-5, Gessnerallee, CH-8098 Zurich, Switzerland;



IX. - The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 33A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand one hundred and fifty Euros (1,150.- Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille neuf, le quatre novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné. Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme "Ech Luxembourg 2 S.A., ayant son siège social au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés luxembourgeoise sous le numéro B 113.963, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 20 janvier 2006, publié au mémorial C numéro 824 du 25 avril 2006.

A comparu:

L'Actionnaire unique de la Société, "Ech 2 S.à r.l.", une "société à responsabilité limitée" luxembourgeoise, ayant son siège social au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg ("Actionnaire Unique"), représenté par Mr. Régis Galiotto demeurant à Luxembourg, dûment autorisé par Ech 2 S.à r.l., en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'Actionnaire unique a déclaré et a requis du notaire d'acter que:

- I.- Qu'il apparaît de la procuration annexée au présent acte pour être formalisée avec lui que les 3.100 (trois mille cent) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 31.000), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
- II.- Que l'Actionnaire Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Actionnaire Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.
- III.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, intégralement libérées.
 - IV.- L'Actionnaire Unique est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.
- V.- L'Actionnaire Unique, approuve la situation financière de la Société au 31 octobre 2009, annexée au présent acte et déclare expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat.
- VI.- L'Actionnaire Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.
 - L'Actionnaire Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:
 - (i) la Société n'a plus d'activité;
- (ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Actionnaire Unique, qui a pris connaissance et consent à cet affectation.
- (iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Actionnaire Unique, qui a pris connaissance et consent à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Actionnaire Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.
 - VII.- L'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est close.



- VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée au administrateur de la Société: Mrs Mary Brooking, avec comme adresse professionnelle le 21, rue Lombard, EC3V 9AH Londres, Grande-Bretagne;
 - Mrs Sarah Camilleri, avec comme adresse professionnelle le 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Mr Mark Gifford, avec comme adresse professionnelle le 21, rue Lombard, EC3V 9AH Londres, Grande-Bretagne.
 - Mr Aloyse Hemmen, avec comme adresse professionnelle le 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Mr Reto Ketterer, avec comme adresse professionnelle le 3-5, rue Gessnerallee, CH-8098 Zurich, Suisse;
 - Mr André Spahni, avec comme adresse professionnelle le 3-5, rue Gessnerallee, CH-8098 Zurich, Suisse;
- IX.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ mille cent cinquante Euros (1.150.- EUR).

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 6 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46755. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010008631/137.

(100000451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Donau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.027.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 23 décembre 2009 qu'Alpina Real Estate Company S.C.A, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.697 a cédé 48 (quarante-huit) parts sociales ordinaires qu'elle détenait dans la Société à Alpina Real Estate Fund S.C.A Sicav-Fis, une société en commandite par actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.034.

Alpina Real Estate Company S.C.A détient à présent 849 (huit cent quarante-neuf) parts sociales dans le capital de la Société et Alpina Real Estate Fund S.C.A Sicav-Fis détient à présent 651 (six cent cinquante et une) parts sociales dans le capital de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010008933/23.

(100001194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck